

[Text]

The traditional forms of national sovereignty are increasingly challenged by the realities of ecological and economic interdependence.

• 1555

I say today, Mr. Chairman, that what is true for the environment is true for a lot of other areas of our national existence. But let's stop a second and think about the environment. If there is one area in our national life, in the life of this planet, where we are challenging the basic precepts of the notion of what sovereignty is, it is the environment. And I have had an opportunity to say in the province of Quebec, since we have launched these constitutional proposals, if that is true between countries, it is even more true within a single country.

Shared responsibility and co-operation is, and will be, extremely important in ensuring that federal and provincial activities in the environment are effective and also efficient. The renewed emphasis on co-operative administrative arrangements is an opportunity for both levels of government to take advantage of the relative strengths in terms of experience and expertise of the other level of government.

While it is necessary to work more effectively and efficiently with our provincial partners, this does not mean a derogation of authority. As the Prime Minister told the House of Commons, there's nothing in any of these proposals that would in any way inhibit the federal government's ability to enact or enforce strong national environmental legislation. In fact, the federal government has proposed that sustainable development and environmental protection and preservation be entrenched within the body of the Constitution itself. We would be the first nation in the world to embrace sustainable development within the document that lies at the very heart of our laws, but most of all, our values. The inclusion of sustainable development in the Constitution would enhance our proven ability to promote sustainable development nationally, domestically here in Canada, and also internationally.

One issue that has raised some concern is the proposal to entrench property rights in the Charter of Rights and Freedoms, due to the belief that it will hinder government's ability to regulate on private land. This, in my view, is an overly simplistic analysis of the issue. We must strike a balance between personal and collective freedom and the personal and collective responsibility we all share.

To ignore this fact is to assume that rights exist in some kind of vacuum without historical, social, and economic context. Canada is one of the few democracies in the world to have a written constitution that does not address property rights. We're also one of the oldest democracies in the world. Canadians don't often remember that, but that is also another reality.

[Translation]

... les formes traditionnelles de souveraineté nationale sont de plus en plus contestées par les réalités de l'interdépendance écologique et économique.

Je dis aujourd'hui, monsieur le président, que ce qui est vrai pour l'environnement est vrai pour une foule d'autres questions qui sont au coeur de notre existence nationale. Mais arrêtons-nous un instant et réfléchissons à l'environnement. S'il est bien une question qui est au coeur de la vie nationale, qui est au coeur de la vie planétaire, et où il nous faut repenser les préceptes fondamentaux de la notion de souveraineté, c'est bien l'environnement. Et j'ai eu l'occasion de le dire dans la province de Québec, depuis que nous avons mis de l'avant nos propositions constitutionnelles, et si cela est vrai entre pays, c'est encore plus vrai au sein d'un même pays.

Le partage des responsabilités et la coopération sont et seront des préalables essentiels à l'efficacité et à l'efficience de l'action fédérale et provinciale dans le domaine de l'environnement. L'importance accrue accordée aux arrangements administratifs communs, dans des domaines comme la conservation et la protection de la faune, représente pour les deux ordres de gouvernement une occasion de profiter des forces relatives de l'autre quant à l'expérience et au savoir-faire.

S'il est nécessaire de travailler plus efficacement avec nos partenaires provinciaux, cela ne signifie pas déroger à nos responsabilités. Comme le Premier ministre l'a affirmé à la Chambre des communes, rien dans ces propositions n'affaiblirait de quelque façon la capacité du gouvernement fédéral d'adopter ou d'appliquer une législation nationale stricte touchant l'environnement. En fait, le gouvernement fédéral propose d'enrichir dans le corps même de la Constitution l'objectif du développement durable, de même que la protection et la préservation de l'environnement. Le Canada deviendrait ainsi le premier pays du monde à adhérer au concept du développement durable dans le document sur lequel reposent directement ses lois et ses valeurs. En inscrivant dans sa Constitution l'objectif du développement durable, le Canada serait encore mieux en mesure d'en faire la promotion sur la scène nationale et internationale.

Par ailleurs, certains craignent que notre proposition d'inclure le droit à la propriété dans la Charte des droits et libertés n'entrave le pouvoir du gouvernement de réglementer l'utilisation des terrains privés. C'est là, à mon avis, une interprétation trop simpliste du problème. Nous devons trouver un équilibre entre, d'une part, nos libertés individuelles et collectives et, d'autre part, les responsabilités individuelles et collectives qui nous incombent à tous.

Ignorer ce fait, c'est présumer que les droits existent dans une sorte de vacuum dénué de contexte historique, social et économique. Le Canada, en fait, est une des rares démocraties dont la Constitution écrite ne traite pas du droit à la propriété. Le Canada compte aussi parmi les plus vieilles démocraties du monde. Les Canadiens ne s'en souviennent pas souvent, mais cela, c'est une autre réalité.